

MAIRIE
DE
MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 15/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-
1 et L 2131-3,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Vu la demande formulée par Mme La Directrice Générale des Services,
Vu la fiche réflexe relative aux attaques terroristes ou de déséquilibrés
dans le cadre de rassemblements, en date du 28/07/2016 de la Préfecture de
Maine et Loire,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin d'assurer la
sécurité des spectateurs et officiels dans le cadre de **l'inauguration de la rue de la**
Fraternité qui se déroulera le 06/02/2025,

ARRETE

ARTICLE I - Le jeudi 06 février 2025 de 15h30 à 19h00, le stationnement des
véhicules, à l'exception des véhicules de secours, des officiels et des services techniques,
seront interdits sur les 4 places de stationnement situées à hauteur du n°41 avenue de
l'Europe.

ARTICLE II - La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les
services techniques de Montreuil Juigné.

ARTICLE III - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa
notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une
requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE IV - Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE V - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Communauté
de Brigade du Lion d'Angers, Service des Pompiers, Service communication, Services
Techniques, Service administration générale, Service de la Police Pluricommunale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE
Le 28 janvier 2025

Le Maire

Benoît COCHET

